

CONSEIL MUNICIPAL

du 8 juin 2021



L'an deux mille vingt-et-un, le huit juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire,
Mme DELORME Manon, M. DAGUET Alain, M. BASECQ Samuel, Mme LANGLOIS Barbara, Adjoint
M.BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine M.CHOLLET Yohan, Mme REZEAU Cindy.

Absents excusés :

Mme CATHELIN Dominique, conseillère déléguée ayant donné procuration à Mme Régine REZEAU, Maire.
M. DENIS Jason ayant donné procuration à M. CHOLLET Yohan
M.LABARRE Thomas, Mme PICHEREAU Aurélie, M.RAGUIN Charles, Mme VERNAT Virginie.

Date de convocation : 1^{er} juin 2021

Date d'affichage : 1^{er} juin 2021

Mme LANGLOIS a été désignée comme secrétaire de séance.



Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du 4 mai 2021

1. Régie médiathèque cours informatique : contrat de prestation de service et modification des tarifs
2. Bibliothèque municipale : signature de la convention pour un portail commun de ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire avec la Direction Déléguée du Livre et de la Lecture Publique
3. Camping : Demande de subvention au titre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale
4. Budget communal : Décision modificative n°1

Décisions du Maire :

2021-05-01 Signature d'un devis pour l'acquisition d'une chaudière
2021-05-02 Signature d'un devis pour l'acquisition de matériel numérique pour l'école
2021-05-03 Signature d'un devis pour l'acquisition de défibrillateurs
2021-05-04 Attribution d'une concession dans le cimetière communal

Questions et informations diverses

Observation sur le Procès-verbal du 4 mai 2021 :

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.



N° 2021-06-01 : REGIE MEDIATHEQUE COURS INFORMATIQUE : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE ET MODIFICATION DES TARIFS

Mme LANGLOIS rappelle que Mme Françoise MILHOUE n'a pas repris les cours d'informatique dispensés bénévolement depuis plusieurs années à la bibliothèque.

Considérant la demande des usagers, et la nécessité du service, Mme LANGLOIS indique que des cours collectifs d'informatique avec une intervenante professionnelle pourraient être proposés au sein de la mairie.

L'entreprise mel'3A, gérée par Mme Mélissa PROVIN proposerait des cours d'une heure et demi pour un groupe de 7 personnes maximum, à raison d'une par mois. Le coût est de 90€ par séance sur facture et signature d'une convention.

Par conséquent, Mme LANGLOIS propose de fixer le tarif de la séance à 10€ par personne.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Mme LANGLOIS,
Après avoir pris connaissance de la convention de prestation de service proposée
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
AUTORISE Mme le Maire, à signer la convention de prestation de service avec l'entreprise Mel'3A
FIXE les tarifs de l'espace multimédia à 10€ la séance à compter de ce jour.

Madame REZEAU propose de solliciter le conseil départemental pour subventionner cette opération. Des renseignements seront pris auprès du département.

N° 2021-06-02 : BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR UN PORTAIL COMMUN DE RESSOURCES NUMERIQUES AU SEIN DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DU DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE AVEC LA DIRECTION DELEGUEE DU LIVRE ET DE LA LECTURE PUBLIQUE

Mme LANGLOIS indique que la bibliothèque de Sepmes propose à ses lecteurs le service « Nom@de » de la Direction Déléguée du Livre et de la Lecture Publique (DDLPL). Ce portail permet aux abonnés de disposer de nombreuses ressources numériques gratuites (films, presse, espace pour les enfants sécurisé etc.). L'accès à ce dispositif est gratuit pour les communes de moins de 1000 habitants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la proposition du Conseil Général d'Indre-et-Loire – Direction Déléguée du Livre et de la Lecture Publique (DDLPL) – pour la mise en place d'un portail de ressources numériques commun aux bibliothèques du département.
Vu le rapport de Madame le Maire,

Considérant que la précédente convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques signée entre le Conseil Général d'Indre-Loire et la commune est arrivée à échéance,

Mme LANGLOIS propose de renouveler la convention de partenariat proposée,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité

VALIDE la convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et Loire telle que jointe en annexe à la présente délibération

N° 2021-06-03 : CAMPING : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE

Madame le Maire rappelle le projet de l'aménagement d'une aire de camping-car sur l'aire naturelle de camping située « La Glomènerie »

Le projet, prévu pour 2022, est estimé dans sa globalité, à 80 000,00 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale. (CRST) auprès de la Région Centre Val de Loire.

Madame le Maire rappelle qu'une étude d'opportunité a été menée par la communauté de Communes Loches Sud Touraine. Elle devrait bientôt être finalisée.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

S'ENGAGE à élaborer son programme d'action pour 2022 et à inscrire le budget nécessaire à l'opération.

APPROUVE le plan de financement indiqué suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		
Aménagement aire de camping car	80 000 €	Conseil Régional	16 000	20 %
		Conseil Départemental	28 000	35 %
		Etat	20 000	25 %
		Autre financeur		%
		Commune	16 000	20 %
Total	80 000 €		80 000 €	100%

SOLLICITE une subvention au titre de la Région Centre Val de Loire dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine,

AUTORISE Madame le Maire, à signer tout document relatif à cette demande et à la mise en œuvre de cette décision.

N° 2021-06-04 : BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Considérant les modifications apportées au projet « site internet » lors du dernier conseil municipal,

Considérant que le projet de travaux de voirie n'incluait pas la réfection du trottoir pour l'arrêt de bus du lycée de Chinon mis en place cette année, et que les travaux sont estimés à une plus-value de 1721,50€,

Madame le Maire propose de modifier le budget primitif comme suit :

Investissement :

Dépense – Article 2051- opération 105	+	650,00 €
Dépense- Article 2151 opération 144	+	1 220,00 €
Recette- Article 1341 opération 105	+	835,00 €
Recette- Article 10226-	+	1 035,00 €

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité
ACCEPTE les décisions modificatives suivantes au budget principal :

Investissement :

Dépense – Article 2051- opération 105	+	650,00 €
Dépense- Article 2151 opération 144	+	1 220,00 €
Recette- Article 1341 opération 105	+	835,00 €
Recette- Article 10226-	+	1 035,00 €

Décisions du Maire :

2021-05-01 Signature d'un devis pour l'acquisition d'une chaudière :

L'entreprise PRINTANNIER ET FILS est retenue pour l'acquisition d'une chaudière à condensation pour un montant de 15 400,50€ HT soit 18 480,60 €TTC.

2021-05-02 Signature d'un devis pour l'acquisition de matériel numérique pour l'école :

L'entreprise FEPP est retenue pour l'acquisition d'un tableau numérique, de 5 tablettes et 1 PC pour un montant de 4 837,79 € HT soit 5 805,35 € TTC

2021-05-03 Signature d'un devis pour l'acquisition de défibrillateurs :

L'entreprise D-SECURITE GROUPE SAS a été retenue dans le cadre d'un accord cadre lancé par la communauté de Communes Loches Sud Touraine. Le montant du devis accepté s'élève à 2206 € HT soit 2 647,20 € TTC pour l'acquisition de deux défibrillateurs et maintenance ainsi que l'organisation de 2 formations de 15 personnes maximum.

2021-05-04 Attribution d'une concession dans le cimetière communal :

Il est accordé dans le cimetière communal au nom de DELALANDE Gaston une concession trentenaire d'une superficie de 3,36m² à titre de concession nouvelle. (Carré 5 n°41.01)

Informations Diverses :

BATIMENTS COMMUNAUX :

Salle des fêtes : M.DAGUET indique que la nouvelle chaudière sera livrée le 24 juin prochain.

URBANISME ET RURALITE :

Rencontre Agricoles : M. Barillet rappelle l'importance de l'activité agricole sur la commune, et de l'enjeu d'une bonne cohabitation avec les habitants.

Afin de prendre connaissance des différentes problématiques qui s'imposent à la profession (circulation des engins, zones de non traitement...) ainsi que des conditions d'évolution des exploitations. une première réunion sera organisée le 29 juin prochain à 20 H 30 pour un échange entre les agriculteurs de la commune et les membres du conseil municipal.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :

Reconnaissance en catastrophe naturelle : La commune n'ayant pas obtenu de reconnaissance en état de catastrophe naturelle pour cause de sécheresse pour l'année 2018, une requête contre la décision prise par la Préfecture d'Indre-et-Loire a été déposée auprès du Tribunal Administratif en 2019. Le Tribunal Administratif d'Orléans par décision en date du 15 avril 2021, a rejeté cette demande. Madame Le Maire indique, que sur conseil de Maître MORIN, la commune ne fera pas appel devant la Cour Administrative d'Appel.

Fleurissement : M. BASECQ indique que des massifs ont été créés aux abords de la bibliothèque avec l'aide des agents communaux, des élus et de Mme DE SADE dans le cadre du projet aménagement du bourg. M. BASECQ ajoute qu'une habitante de l'impasse abbé Pivet et la boulangerie DELETANG souhaiteraient participer à ce projet via la création d'encoches fleuries sur le trottoir de leur bâtiment. Le conseil municipal est favorable à cette demande et souhaite communiquer pour inciter d'autres citoyens à participer. Il est précisé que l'entretien de ces espaces devra faire l'objet d'une convention entre les propriétaires et la mairie.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Vacances apprenantes/Colos apprenantes : Madame le Maire indique que le gouvernement mobilise des crédits pour permettre aux jeunes de 3 à 17 ans qui ont particulièrement souffert de la crise sanitaire, de bénéficier d'une aide leur permettant de partir gratuitement, ou à très moindre coût, en séjour d'au moins 5 jours entre le 6 juillet et le 31 août. L'information sera transmise lors du prochain Conseil d'Ecole qui aura lieu le 15 juin à 18h00 à Draché.

Réunion du Regroupement Pédagogique Intercommunal : Madame Langlois fait part des décisions prises lors de la réunion du 12 mai dernier :

Le Projet Educatif Territorial (PEdT) est finalisé et a été transmis aux services de l'Education Nationale. Il s'agit d'un document qui formalise ce qui est fait au sein du RPI.

Cantine : la CAEM souhaiterait faire l'acquisition de cellules de refroidissement pour confectionner des desserts type entremets, des quiches etc. dans les normes d'hygiène. Selon les devis demandés par la CAEM, le prix serait d'environ 4 800€ pour 2 cellules. Une subvention pourrait être demandée dans le cadre du plan de relance du plan alimentaire territorial à la communauté de communes, à hauteur de 40% du coût et avec un minimum de subvention de 2 000€. Ce projet pourrait s'inscrire pour 2022 en faisant une demande de subvention en octobre 2021. Le projet sera réétudié en septembre/octobre.

Très Petites Sections : Au vu du faible nombre de demandes et des effectifs importants dans les classes de maternelles, il n'y aura pas d'accueil en Très Petite Section pour l'année 2021/2022.

Remise des Prix des Ecoles de Sepmes : La remise des prix aux élèves aura lieu le 1^{er} juillet à 11h15.

ASSOCIATIONS :

14 juillet 2021 : Une réunion sera organisée semaine 24 (date à redéfinir) pour l'organisation de la journée du 14 juillet.

Envie de Percus - PERCUFOLIES : Le gîte sera mis à disposition à titre gracieux pour la nuit du 11 au 12 septembre 2021 – les conditions de mise à disposition du gîte seront formalisées par une convention.

RESSOURCES HUMAINES :

Lignes Directrices de Gestion : Les Lignes Directrices de Gestion sont issues de la loi du 6 août 2019 dite « de transformation de la Fonction Publique ». Elles déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité et établissement public, et fixent, sans préjudice du pouvoir d'intérêt général, les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours. La commune a défini sa politique de ressources humaines sur 6 ans et une communication a été réalisée auprès des agents communaux. Dans ce cadre, avec l'assistance du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, la commune élabore son plan de formation. Le projet devrait être présenté au 1^{er} trimestre 2022 aux membres du conseil municipal.

DIVERS :

Centre de vaccination : Madame le Maire indique que la Préfecture fait part du besoin en renfort dans le centre de vaccination de Loches. Les bénévoles qui souhaiteraient apporter leur aide pour des missions d'accueil, d'orientation des patients et de secrétariat peuvent contacter le secrétariat de Mairie qui les mettra en relation avec les interlocuteurs en charge de la gestion du centre de Loches. Il est nécessaire que l'engagement soit assis sur une durée et une régularité significative.

Gens du voyage : Madame le Maire indique qu'environ 150 caravanes de gens du voyage se sont installées sur les stades de football dimanche 6 juin. La commune n'a pas d'équipements adaptés pour l'arrivée d'un groupe de cette envergure. La gestion n'est pas possible : des plaintes ont été déposées en mairie par les riverains, le chalet du tennis a été fracturé ...

Madame le Maire informe qu'elle a adressé un courrier à la préfecture pour relater les faits et s'assurer de l'expulsion du groupe à compter du dimanche 13 juin.

Le Conseil Municipal propose que soit étudié un lieu d'accueil des gens du voyage sur la commune où le nombre serait limité pour ne plus se trouver dans cette situation.

Agenda :

3 juillet : Animation Bibliothèque dans le jardin du presbytère (présentation des nouvelles acquisitions livres, activités jeunes, caricaturiste, chant...)

6 juillet : prochain Conseil Municipal

LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 h 14